



CATALOGUE DES USAGES AGRICILES

FASCICULE N°

Suivi qualité du document

<i>Responsable du document</i>	Gilbert CHAUVEL
--------------------------------	-----------------

Version	Modifications apportées	Approuvées le
1.0	Version de base	27/11/2002

Un usage, qu'est-ce que c'est ?

L'autorisation de mise sur le marché d'une préparation phytopharmaceutique est attribuée pour un ou plusieurs usages agréés. La procédure d'extension d'usage consiste à autoriser pour un ou plusieurs nouveaux usages l'utilisation d'une préparation phytopharmaceutique **déjà autorisée**.

Un usage est matérialisé par une association "végétal ou famille de végétaux - mode de traitement – maladie ou ravageur visé" ou une culture - intervention phytosanitaire. Il se rattache à une culture. Parmi les exemples d'usage, on trouve :

Type d'usage	Exemple...
<i>Usage lié à une culture</i>	carotte * traitement des parties aériennes * Maladies des taches et brûlure des feuilles ; Vigne - désherbage
<i>Usage lié à un groupe de cultures (traitements généraux)</i>	Toutes cultures légumières*traitements de sol*bactéricide
<i>Usage lié à un groupe de culture et à un groupe d'organismes nuisibles</i>	Arbres et arbustes feuillus*traitement des parties aériennes*anthracoses

- **Un usage majeur** est un usage correspondant à une culture très développée en France, ou à une maladie ou un ravageur très répandu sur le territoire.
- **Un usage mineur** est un usage de faible importance économique nationale. Cette catégorie comprends les usages pour lesquels les méthodes de lutte peuvent être inexistantes ou insuffisantes ou pour lesquels les préparations autorisées n'apportent pas de solution satisfaisante.

Le principe général de classification des usages en usages majeurs ou usages mineurs obéit aux règles suivantes :

- Les cultures ou groupes de cultures sont classées en cultures **majeures** ou **mineures**, selon des critères tels que la superficie cultivée en France, la consommation ou la production nationale, la représentativité agronomique de la culture.
- Lorsqu'un groupe de culture ne dispose pas de culture majeure, une culture **mineure de référence** peut être identifiée
- Pour chaque culture ou groupe de culture, les associations entre mode de traitement et organismes nuisibles sont qualifiés de **majeurs** ou **mineurs**, suivant les définitions précédentes des usages.
- **A une culture majeure peuvent être associés des usages majeurs ou mineurs**
- **A une culture mineure ne peuvent être associés que des usages mineurs.**

Comment est organisé le catalogue

L'organisation générale du catalogue des usages obéit aux principes suivants :

Premier principe : une organisation par groupe de culture

Le catalogue est constitué d'une **série de fascicules**, chacun d'entre eux concernant un groupe de culture. Les fascicules suivants sont disponibles :

Code fascicule	Titre	Expert responsable
A01	Cultures légumières	Yves MONNET
A02	Cultures porte graine	Yves MONNET
A03	Grandes cultures	Marc DELOS
A04	Plantes aromatiques, médicinales, condimentaires et à parfum	Yves MONNET
A05	Milieu forestier	Gilbert CHAUVEL
A06	Cultures tropicales	Eric JEUFFRAULT
A07	Cultures fruitières et arboriculture	Denis BRENIAUX
A08	Cultures ornementales	Gilbert CHAUVEL
A09	Plantes de la maison	Gilbert CHAUVEL
A10	Vigne	Benoît HERLEMONT
N01	Zones non agricoles	Gilbert CHAUVEL
N02	Usages divers (adjuvants, rodenticides, gîtes larvaires)	Dominique POUJEAUX
N03	Jardins amateurs	Gilbert CHAUVEL

Les fascicules peuvent concerner le domaine agricole (code A) ou non agricole (code N)

Au sein du **groupe de cultures**, chaque fiche représente une culture, aux caractéristiques spécifiées (voir chapitre « qu'est-ce qu'un usage »).

Second principe : la gestion du catalogue est déconcentrée

Chaque expert culture est désormais responsable de la gestion de la partie du catalogue des usages le concernant. Il est responsable en particulier de la création ou de l'activation de nouveaux usages.

Le tableau précédent indique, pour chaque fascicule, l'expert en charge de sa gestion.

Toutefois, les décisions d'évolution du catalogue sont validées par un comité technique d'experts, puis par la commission des produits antiparasitaires à usage agricole et assimilés.

Troisième principe : une référence plus systématique à l'assimilation entre usages

Le catalogue s'appuie désormais de manière systématique **sur l'assimilation entre cultures**, que ce soit pour les données biologiques ou pour les données résidus. Chaque fiche « culture » met en valeur les assimilations possibles.

Il est toutefois rappelé qu'hormis les cas pour lesquels l'assimilation est complète (biologie et résidus), celle-ci constitue souvent une simple facilité de travail, qui ne dispense pas de la fourniture de toutes les données. Par ailleurs, les conditions d'assimilations peuvent fortement varier d'un groupe de cultures à l'autre.

Quatrième principe : une organisation générale homogène

Chaque fascicule est organisé de la manière suivante

- Partie générale (commune à tous les fascicules)
- Partie « traitements généraux »
- Partie « traitement par culture »

Cinquième principe : une nouvelle fiche « culture »

La fiche « culture » est organisée de la manière suivante :

1. INFORMATIONS GENERALES

Nom du végétal

Situation biologique Culture majeure Culture mineure

Situation résidus Culture majeure Culture mineure de référence Culture mineure rattachée

Nom courant et latin du végétal

Qualification du végétal, d'un point de vue biologique ou « résidus ». Un végétal qualifié de culture majeure ou mineure de référence pourra être utilisé comme végétal d'assimilation

Complété lorsque le végétal est lui même complètement assimilé pour l'un, l'autre ou les deux domaines, à un végétal majeur.

<i>BIOLOGIQUE</i>	<i>RESIDUS</i>

2. USAGES RATTACHES

<i>BIOLOGIQUE</i>				
<i>Usage de référence</i>	<i>Usage(s) rattaché(s)</i>			
Usage de référence de la culture principale	Usages rattachés			

USAGE	Usage principal auquel l'usage est assimilé	Organisme nuisible générique	Organismes nuisibles	Code des anciens usages
Usage d'assimilation de l'usage mineur				

La colonne « organisme nuisible générique » présente la dénomination de la famille d'organismes (ex. : pucerons) ;
 La colonne « organismes nuisibles » présente la liste détaillée des organismes (noms français ou latin)

Quelques contacts utiles :

- **Expert(s) responsable(s) de la gestion du présent fascicule**

Nom	Adresse postale	Téléphone, télécopie, mél
Gilbert Chauvel	DRAF/SRPV Midi-Pyrénées Cité administrative Bât. E bd Armand Duportal 31074 TOULOUSE CEDEX	+33 (0) 5 61 10 62 82 +33 (0) 5 61 10 62 72 gilbert.chauvel@agriculture.gouv.fr

- **Institut(s) technique(s) et organisation(s) professionnelle(s) travaillant sur le groupe de cultures concerné**

- **Quels sont les formulaires et notices utiles ?**

Les notices suivantes fournissent certains éléments relatifs aux usages agricoles :

Cerfa n° 50855 - Extension d'usage	Règles générales de constitution et d'instruction des demandes d'extension d'usage
Cerfa n° 50861 - Cultures mineures - résidus	Règles techniques relatives aux essais « résidus »
Cerfa n° 50862 - Cultures mineures - efficacité	Règles techniques relatives aux essais d'efficacité et de sélectivité

- **Où vous procurer des fascicules complémentaires, ou des notices particulières ?**

Vous pouvez vous procurer les fascicules « groupes de cultures », ainsi que tout document relatif aux procédures de mise sur le marché des produits phytosanitaires

- en écrivant au Ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales – Direction générale de l'alimentation – 251 Rue de Vaugirard – 75732 PARIS CEDEX 15
- Sur Internet, sur le site <http://www.agriculture.gouv.fr>

1. INFORMATIONS GENERALES

Nom du végétal

**Plantes d'intérieur
(plantes de la maison,
d'appartements et de balcons)**

Situation biologique

Culture majeure

Culture mineure

Situation résidus

Culture majeure

Culture mineure de référence

Culture mineure rattachée

USAGE	Plantes de la maison, d'appartements et balcons concernées	Organisme nuisible générique	Détail des organismes nuisibles
Traitement du sol et supports de cultures			
Plantes d'intérieur*traitement de sol et supports de culture *mollusques escargots-limaces	toutes	Limaces Escargots	<i>Arion sp.</i> <i>Cepeae sp</i> <i>Deroceras</i> <i>Helicigona sp.</i> <i>Helicina sp.</i> <i>Helix sp.</i> <i>Lehmannia sp.</i> <i>Limax sp.</i> <i>Milax sp.</i> <i>Oxychilus sp</i>
Plantes d'intérieur *traitement de sol et supports de culture * Fontes de semis et pourriture des racines et des collets à Pythiacées	toutes	Fontes de semis et pourriture des racines et des collets à Pythiacées	<i>Phytophthora sp.</i> <i>Pythium sp.</i>
Plantes d'intérieur *traitement de sol et supports de culture * Fontes de semis et pourriture des racines et des collets à Champignons autres que pythiacées	toutes	Fontes de semis et pourriture des racines et des collets à Champignons autres que pythiacées	<i>Alternaria sp.</i> <i>Botrytis sp.</i> <i>Curvularia sp.</i> <i>Cylindrocarpon sp.</i> <i>Helminthosporium sp.</i> <i>Cylindrocladium sp</i> <i>Fusarium sp.</i> <i>Phoma sp.</i> <i>Phomopsis sp.</i> <i>Rhizoctonia sp.</i> <i>Sclerotinia sp.</i> <i>Stemphyllium sp.</i> <i>Thielaviopsis sp.</i>
Plantes d'intérieur *traitement de sol et supports de culture * Insectes du sol	toutes	Insectes du sol	<i>Mouches des terreaux</i> <i>Myriapodes</i> <i>Noctuelles terricoles</i> <i>Otiorrhynques</i>
Plantes d'intérieur *traitement de sol et supports de culture *pucerons	toutes	Insectes des parties aériennes Pucerons	<i>Aphididae</i> (<i>Myzus sp.</i> <i>Aphis sp</i>) <i>Macrosiphum sp.</i> <i>Ropalosiphum sp. ;</i>

USAGE	Plantes de la maison, d'appartements et balcons concernées	Organisme nuisible générique	Détail des organismes nuisibles
Plantes d'intérieur *traitement de sol et supports de culture *cochenilles	toutes	Insectes des parties aériennes : Cochenilles farineuses et à bouclier	
Plantes d'intérieur *traitement de sol et supports de culture *mouches blanches	toutes	Insectes des parties aériennes : mouches blanches	<i>Bemisia sp.</i> <i>Dialeurodes sp.</i> <i>Trialeurodes sp.</i>
Plantes d'intérieur *traitement de sol et supports de culture *thrips	toutes	Insectes des parties aériennes: thrips	<i>Frankliniella sp.</i> <i>Taeniothrips sp.</i> <i>Thrips sp.</i>
Plantes d'intérieur *traitement de sol et supports de culture*fourmis	toutes	Fourmis	formicidés
Plantes d'intérieur *traitement des plants *stimulation de la rhizogénèse	toutes		
Plantes d'intérieur *traitement des parties aériennes *maladies des taches foliaires	toutes	Maladies des taches foliaires:	<i>Ascochyta sp.</i> <i>Cercospora sp.</i> <i>Curvularia sp.</i> <i>Glomerella sp.</i> <i>Colletotrichum sp.</i> <i>Alternaria sp.</i> <i>Gnomonia sp.</i> <i>Phyllosticta sp.</i> <i>Ramularia sp.</i> <i>Septoria sp.</i> <i>Stemphylium sp.</i>
Plantes d'intérieur *traitement des parties aériennes *mildious	toutes	Mildious	<i>Phytophthora sp.</i> <i>Peronospora sp.</i>
Plantes d'intérieur *traitement des parties aériennes *oidium	toutes	Oidiums	<i>Erysiphe sp.</i> <i>Leveillula sp.</i> <i>Oidium sp.</i>
Plantes d'intérieur *traitement des parties aériennes *pourriture grise	toutes	Pourriture grise	<i>Botrytis sp.</i>
Plantes d'intérieur *traitement des parties aériennes *rouilles	toutes	Rouilles-	<i>Phragmidium sp</i> <i>Puccinia sp.</i>
Plantes d'intérieur *traitement des parties aériennes*acariens-tarsonèmes	toutes	Acariens Tarsonèmes	<i>Eotetranychus sp.</i> <i>Panonychus sp.</i> <i>Tetranychus sp.</i> <i>Eriophyes sp.</i> <i>Hemitarsonemus sp.</i> <i>Phytonemus sp.</i> <i>Steneotarsonemus sp.</i> <i>Phytoptus sp.</i> <i>Polyphagotarsonemus sp.</i>
Plantes d'intérieur *traitement des parties aériennes*mouches blanches	toutes	Aleurodes (mouches blanches)	<i>Bemisia sp.</i> <i>Dialeurodes sp.</i> <i>Trialeurodes sp.</i>

USAGE	Plantes de la maison, d'appartements et balcons concernées	Organisme nuisible générique	Détail des organismes nuisibles
Plantes d'intérieur *traitement des parties aériennes*cochenilles	toutes	Cochenilles	<i>Aspidiotus sp.</i> <i>Chrysonphalus sp.</i> <i>Diaspis sp.</i> <i>Pseudococcus sp.</i> <i>Saissetia sp.....</i>
Plantes d'intérieur *traitement des parties aériennes*mouches mineuses	toutes	Mouches mineuses	<i>Agromyza sp.</i> <i>Liriomyza sp.</i> <i>phytomyza sp.</i>
Plantes d'intérieur *traitement des parties aériennes*pucerons	toutes	Pucerons	<i>Aphididae</i> (<i>Myzus sp.</i> <i>Aphis sp</i>) <i>Macrosiphum sp.</i> <i>Ropalosiphum sp. ;</i>
Plantes d'intérieur *traitement des parties aériennes*thrips	toutes	Thrips	<i>Frankliniella sp.</i> <i>Taeniothrips sp.</i> <i>Thrips sp.</i>